

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 02099
Numéro SIREN : 834 889 230
Nom ou dénomination : 5G SAINT-NICOLAS

Ce dépôt a été enregistré le 22/05/2024 sous le numéro de dépôt 71189

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRA-ORDINAIRE DES ASSOCIÉS
--

Société à responsabilité limitée **5G SAINT-NICOLAS**

Au capital de 1000 euros

Siège social : **4 Square de La Tour Maubourg, 75007 Paris**

N° SIREN **834 889 230** RCS Paris

L'an **DEUX MILLE VINGT-TROIS**

Le **22 DECEMBRE**

A **18** heures.

Les associés de la société **5G SAINT-NICOLAS**, SARL au capital de 1000 euros divisés en 1000 parts sociales, dont le siège social est à 4 Square de La Tour Maubourg 75007 Paris se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par la gérance.

L'assemblée est présidée par Madame Gabrielle de LESQUEN du PLESSIS CASSO née de WENDEL.

Sont présents :

- Monsieur Guillaume de LESQUEN du PLESSIS CASSO : Usufruitier de 498 parts numérotées de 1 à 498 inclus et plein propriétaire de 2 parts numérotées 499 et 500
- Madame Gabrielle de LESQUEN du PLESSIS CASSO née de WENDEL : Usufruitière de 498 parts numérotées de 501 à 998 inclus et pleine propriétaire de 2 parts numérotées 999 et 1000

Soit au total deux associés présents ou représentés, totalisant 1000 parts.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant : **CHANGEMENT DE GERANCE**

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- le texte de la résolution soumise aux associés

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte.

Le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée décide de nommer Monsieur Guillaume de LESQUEN du PLESSIS CASSO, demeurant au 4 Square de La Tour Maubourg, 75007 Paris, en tant que gérant de la société

en remplacement de Madame Gabrielle de LESQUEN du PLESSIS CASSO née de WENDEL, à compter du 31 décembre 2023 et pour une durée indéterminée.

L'intéressé déclare qu'il accepte cette fonction et qu'il n'a fait l'objet d'aucune décision judiciaire lui interdisant de l'exercer.

Les frais engagés par le gérant dans l'intérêt de la société lui seront remboursés sur justificatifs.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs à Madame Gabrielle de LESQUEN du PLESSIS CASSO née de WENDEL pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance.

Gabrielle de LESQUEN du PLESSIS CASSO

Guillaume de LESQUEN du PLESSIS CASSO